



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LES
RUES BLANC MESNIL, CHATILLON ET GENEVILLIERS**
Arrêté de police N°33/2026 (ST) du 28 avril 2026

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société Olczak,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans le cadre du
renouvellement complet du réseau Enedis (remplacement de plusieurs
supports et reprise des branchements) dans les rues Blanc Mesnil,
Châtillon et Gennevilliers.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de renouvellement complet du réseau Enedis (remplacement de plusieurs supports et reprise des branchements) dans les rues Blanc Mesnil, Châtillon et Gennevilliers à Guesnain seront réalisés à compter du lundi 04 mai 2026 et pour une durée de 45 jours pour le compte d'ENEDIS.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et alternée par feu tricolore selon les besoins du chantier.*
- Article 3** *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.*
- Article 4** *La société Olczak exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage et de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société SGE OLCZAK domiciliée 13 rue de la République 59187 Dechy.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
28 avril 2026*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

